

POLITIQUE LOCALE DE FORESTERIE URBAINE

de Saint-Léonard

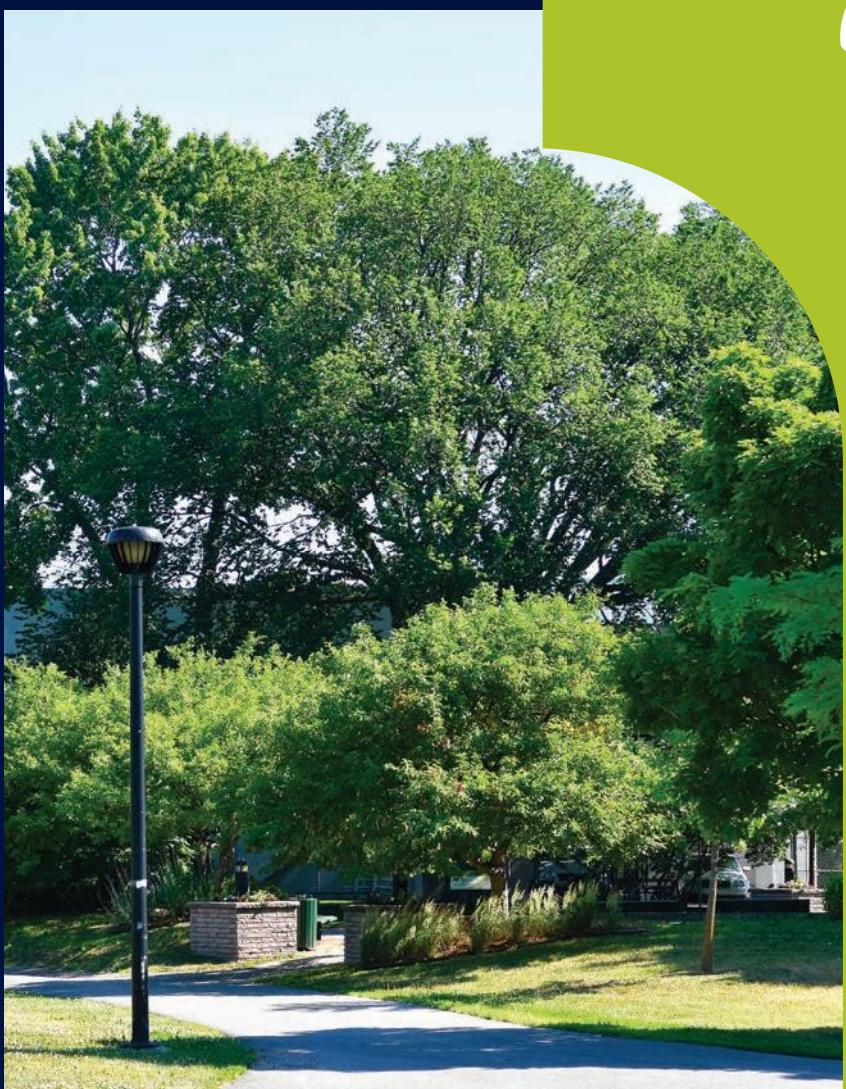






TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire de l'arrondissement	2
Mot du directeur d'arrondissement	3
Contexte	4
▶ L'arbre enraciné dans le plan stratégique Saint-Léonard 2030	6
▶ Le patrimoine arboricole public de Saint-Léonard	7
▶ Lutte aux îlots de chaleur à Saint-Léonard	8
▶ La forêt urbaine et ses bienfaits	9
Orientations, objectifs et pistes stratégiques	12
▶ Orientation 1	13
▶ Orientation 2	14
▶ Orientation 3	15
▶ Orientation 4	16
Pour aller plus loin	18

MOT DU MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT



Michel Bissonnet
Maire de l'arrondissement
de Saint-Léonard



Patricia R. Lattanzio
Conseillère de la Ville
Saint-Léonard-Est



Lili-Anne Tremblay
Conseillère d'arrondissement
Saint-Léonard-Est



Dominic Perri
Conseiller de la Ville
Saint-Léonard-Ouest



Mario Battista
Conseiller d'arrondissement
Saint-Léonard-Ouest

Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente la nouvelle Politique locale de foresterie urbaine de Saint-Léonard. En tant que leaders de la collectivité, mes collègues du conseil et moi avons à cœur de proposer à nos citoyens un milieu de vie de grande qualité, dans un environnement sain. C'est pourquoi nous prenons régulièrement des engagements dans ce sens.

Avec les changements climatiques qui touchent l'ensemble de la planète, nous observons notamment un accroissement du nombre et de la durée des périodes de canicule chaque année. Plus que jamais, nous devons conjuguer nos efforts pour contrer ces effets dévastateurs pour toute la population.

Les arbres jouent un rôle de premier plan dans la protection de notre environnement. Outre leur caractère esthétique et leur apport positif à la qualité de l'air, ils favorisent la réduction des impacts causés par les chaleurs extrêmes et contribuent à diminuer les îlots de chaleur occasionnés par l'urbanisation.

La forêt urbaine est une richesse collective. Elle fait partie de notre patrimoine et il est du devoir de tous – administration municipale, citoyens, entreprises, commerces et institutions – d'agir afin d'en préserver l'intégrité.

À Saint-Léonard, nous sommes fiers d'embrasser cette tendance mondiale qu'est devenu le verdissement des villes. C'est pour notre bénéfice à toutes et à tous, et pour celui des générations futures que nous devons investir dès maintenant dans notre patrimoine arboricole. Ensemble, continuons à faire de notre arrondissement un endroit où il fait bon vivre aujourd'hui et où nos enfants et leurs descendants pourront continuer à s'épanouir harmonieusement.

Michel Bissonnet
Maire de l'arrondissement

MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT

Mesdames, Messieurs,

Saint-Léonard est réputé pour ses superbes grands parcs et ses espaces verts. C'est d'ailleurs l'une des forces qui a été nommée par nos citoyens lors des consultations pour l'élaboration de notre plan stratégique Saint-Léonard 2030.

La beauté de ces espaces, ainsi que de nos rues, peut largement être attribuée aux nombreux arbres que nous avons la chance de posséder sur le territoire. Ces arbres, dont les bienfaits sur l'environnement, l'économie et la santé des résidents ne sont plus à prouver, sont une richesse indéniable.

Dans l'optique, notamment, de protéger cette richesse, nous nous sommes engagés, dans notre plan stratégique à l'action 57 du pilier portant sur le développement durable, à adopter et à mettre en oeuvre une politique de foresterie urbaine. Et je suis fier d'affirmer que nous avons tenu cet engagement dès la première année de réalisation de ce plan.

Cette politique, maintenant adoptée, nous permet d'officialiser l'importance de notre patrimoine arboricole. Nous y avons inclus quatre lignes directrices qui guideront l'arrondissement dans toutes ses décisions : l'amélioration, la protection et la mise en valeur du patrimoine arboricole public de manière durable ; la contribution des propriétaires privés à la protection et au développement de la canopée ; l'engagement à lutter contre les îlots de chaleur ainsi que la sensibilisation, l'éducation et la participation citoyenne.

En parallèle, nous désirons continuer à encourager toutes les initiatives locales et citoyennes qui auront un impact positif sur la forêt urbaine et la biodiversité de notre territoire et, par le fait même, sur la qualité de vie de la population léonardoise.

Je tiens à remercier tous les employés de l'arrondissement qui ont travaillé, de près ou de loin, à l'élaboration de cette politique, sous la direction du directeur des Travaux publics, M. Dominic Poitras. Ensemble, nous nous sommes donné les moyens de développer les meilleures pratiques en matière de foresterie urbaine et de valoriser l'expertise de nos ressources. Nous nous employons donc dès maintenant à sa mise en oeuvre !

Bonne lecture !

Steve Beaudoin

Directeur d'arrondissement



CONTEXTE



Depuis l'adoption de son premier plan local de développement durable en 2011, l'arrondissement a déployé de nombreux efforts pour améliorer la canopée de Saint-Léonard, protéger son patrimoine arboricole et sensibiliser les citoyens à l'importance des arbres urbains. Il a, par ailleurs, réitéré son engagement à protéger et enrichir la forêt urbaine, la biodiversité et le verdissement sur son territoire dans le cadre de son deuxième plan local de développement durable qui couvre la période de 2017 à 2020.

VOICI QUELQUES-UNES DES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN LIEN AVEC LA FORÊT URBAINE :

- ▶ Mise en oeuvre du *Plan d'action canopée 2012-2021* de la Ville de Montréal;
- ▶ Plantation de 2600 arbres sur le domaine public depuis 2012;
- ▶ Plantation de 221 arbres sur le domaine privé, depuis 2013, par le biais du programme *Un arbre pour mon quartier*, déployé localement par l'Écoquartier de Saint-Léonard;
- ▶ Plantation de 200 arbres sur les terrains privés d'entreprises, grâce à un partenariat avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) et le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal);
- ▶ En 2016, inauguration d'un premier arboretum à Saint-Léonard, le Boisé des aïeux, situé dans le parc Ladauversière. Cet arboretum contient une trentaine d'arbres représentant 13 différentes essences indigènes de l'Amérique du Nord. Il a été bonifié en 2018 par l'ajout d'une quinzaine d'arbres;
- ▶ En 2017 et 2018, réalisation d'un inventaire arboricole par six étudiants qui ont procédé à la géolocalisation des arbres publics sur l'ensemble du territoire.

Fier de ces accomplissements, l'arrondissement de Saint-Léonard souhaite poursuivre ses efforts afin de faire évoluer sa forêt urbaine en faveur de sa collectivité. Ainsi, la présente *Politique locale de foresterie urbaine*, adoptée en juin 2019, a pour objectif de fixer des orientations à long terme pour l'ensemble des facettes liées à la gestion de l'arbre urbain, soit :

- ▶ La plantation sur les domaines privés et publics;
- ▶ L'encadrement réglementaire des projets urbanistiques;
- ▶ La préservation du patrimoine et des milieux naturels;
- ▶ La qualité de vie des citoyens;
- ▶ La sensibilisation et l'éducation des citoyens.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette politique, l'arrondissement s'est doté d'un document complémentaire, soit d'un Plan de gestion du patrimoine arboricole public de Saint-Léonard, qui porte spécifiquement sur les arbres publics d'alignement de rue et ceux situés dans les espaces verts. Ce document technique permet à l'arrondissement d'avoir une vision d'ensemble de la gestion de ses arbres publics. Il peut être consulté à la suite de cette politique.

Également en complémentarité avec l'adoption de cette politique de foresterie urbaine, l'arrondissement souhaite adopter, dans un deuxième temps, un règlement de concordance au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, lequel visera l'adoption de dispositions réglementaires favorisant la préservation des arbres privés.

Tous ces éléments font donc partie d'un ensemble d'actions qui démontrent bien l'importance que l'arrondissement de Saint-Léonard accorde à sa forêt urbaine.



L'ARBRE ENRACINÉ DANS LE PLAN STRATÉGIQUE SAINT-LÉONARD 2030

L'adoption et la mise en oeuvre d'une politique locale de foresterie urbaine sont inscrites comme une action dans l'un des cinq piliers fondamentaux du plan stratégique Saint-Léonard 2030, qui est de développer le territoire léonardois de manière durable.

Tournée vers l'avenir, cette politique participe à l'atteinte d'un objectif majeur, soit celui de réduire la vulnérabilité du territoire aux risques liés aux changements climatiques, notamment ceux liés à l'accroissement du nombre d'épisodes de canicule et leur intensification en termes de durée et d'élévation de température. Elle est un outil qui permettra de déployer de façon cohérente les autres actions liées à la stratégie de réduction des impacts dus aux chaleurs extrêmes, aux îlots de chaleur et aux grands vents.

De plus, cette politique permet de contribuer à la mise en oeuvre de plusieurs autres actions inscrites au plan stratégique Saint-Léonard 2030:

ACTION 32	Protéger et préserver l'intégrité de la superficie et de la couverture verte des parcs
ACTION 33	Intensifier le verdissement du territoire situé au sud de l'autoroute Métropolitaine
ACTION 58	Déployer le programme d'élagage systématique des arbres publics de l'arrondissement
ACTION 59	Développer une culture de valorisation de l'arbre auprès des citoyens et promouvoir les bonnes pratiques d'entretien
ACTION 60	Doter l'arrondissement d'un plan de déminéralisation du territoire
ACTION 61	Sensibiliser les résidents aux pratiques favorisant la réduction des îlots de chaleur
ACTION 63	Oeuvrer avec les citoyens propriétaires pour accroître le verdissement de leurs terrains
ACTION 73	Sensibiliser les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI) à l'importance du verdissement et des gestes qu'ils peuvent poser pour contribuer aux efforts collectifs

LE PATRIMOINE ARBORICOLE PUBLIC DE SAINT-LÉONARD

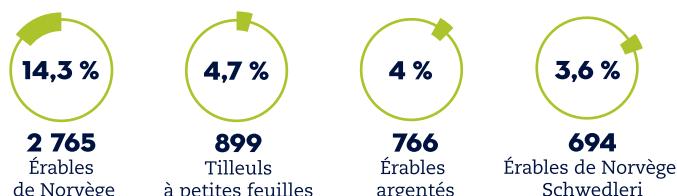
L'amélioration, la protection et la mise en valeur du patrimoine arboricole public de l'arrondissement étant une orientation prioritaire de cette politique, il est important d'étudier le portrait actuel afin d'obtenir une vision globale de la couverture arborée de l'arrondissement.

Au cours des dernières années, la biodiversité relative du peuplement arboricole a progressé à Saint-Léonard grâce aux efforts de plantations et à la qualité de l'entretien des arbres publics. Entre 2017 et 2018, 19 281 arbres publics ont été inventoriés sur le territoire de l'arrondissement. Grâce à cet inventaire, l'arrondissement a pu approfondir sa connaissance des peuplements d'arbres publics sur son territoire, connaissance indispensable pour organiser leur protection et leur gestion.

Afin d'obtenir une vision globale de la couverture arborée de l'arrondissement, il importe maintenant de réaliser un diagnostic des arbres privés.

QUELQUES DONNÉES CLÉS

Environ 240 variétés d'arbres ont été répertoriées, dont plusieurs variétés d'érables. Au total, 53 % de la forêt urbaine de Saint-Léonard est composée d'érables.



Près de 60 % des arbres publics sont répertoriés dans les grands parcs, les îlots et les espaces verts.

En 2017, la contribution de l'arrondissement à la canopée montréalaise était évaluée à 8,84 %.

- Sur les 19 281 arbres publics inventoriés entre 2017 et 2018, 11 254 arbres de rue et 8 027 arbres en parcs, îlots et espaces verts ont été dénombrés.



Les incontournables à Saint-Léonard :

- Le parc Pie-XII a été identifié comme un îlot de fraîcheur par le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO);
- Le parc Delorme accueille un arbre remarquable nommé par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en 2012, un orme âgé d'environ 190 ans;
- L'arboretum du parc Ladauversière, inauguré en 2016, met en vedette 13 espèces d'arbres indigènes de l'Amérique du Nord.



LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR À SAINT-LÉONARD

Un îlot de chaleur urbain désigne une zone urbanisée où la température est plus élevée que dans les zones environnantes. Cette différence de température, surtout marquée la nuit, peut atteindre jusqu'à 12 °C.

Les îlots de chaleur urbains ont un impact significatif sur l'environnement et la santé des citoyens touchés par ce phénomène. En effet, ils aggravent la pollution atmosphérique, altèrent la qualité de l'air et favorisent l'accumulation de smog. Ils affectent donc la santé de la population et, tout particulièrement, les personnes plus vulnérables (personnes atteintes de maladies chroniques, très jeunes enfants, personnes âgées, etc.).

La formation des îlots de chaleur urbains dépend à la fois de causes naturelles et de causes liées aux activités humaines. Cependant, la perte du couvert végétal, l'augmentation des surfaces imperméables, les propriétés physiques de certains matériaux de recouvrement ainsi que la densification des villes demeurent des facteurs déterminants dans la création des îlots de chaleur urbains.

À la lumière de ces faits, la préservation et l'augmentation des espaces naturels, la végétalisation en milieu urbain, la plantation d'arbres à grand déploiement ainsi que la réduction des surfaces minéralisées et l'usage de matériaux peu réfléchissants font partie des mesures efficaces pour lutter contre ces îlots de chaleur.

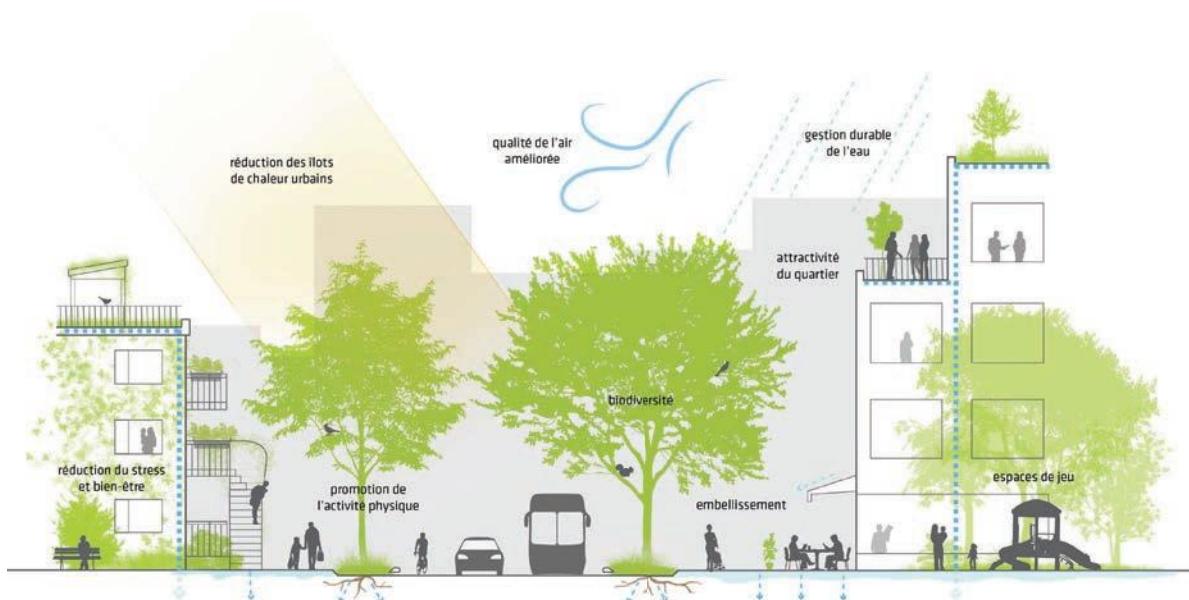
Bien décidé à faire face à ce phénomène, l'arrondissement de Saint-Léonard amènera un vent de fraîcheur face aux îlots de chaleur présents sur son territoire grâce à sa *Politique locale de foresterie urbaine* et ses documents complémentaires.

LA FORêt URBAINE ET SES BIENFAITS

Les fonctions et services rendus par la forêt urbaine sont, depuis quelques années, de plus en plus connus du grand public. En effet, elle apporte de nombreux bienfaits associés à l'environnement, à l'économie, au bien-être de la communauté ou encore à la santé publique.

Qui plus est, l'arbre est considéré comme un élément essentiel pour l'adaptation des milieux urbains aux changements climatiques, notamment grâce à sa capacité à climatiser l'air. Aujourd'hui plus que jamais, la protection, la mise en valeur et la diversification des arbres, et plus largement de la forêt urbaine, doit donc être encouragée tant dans les espaces publics que privés.

De nombreuses études ont permis de démontrer les effets positifs des arbres par rapport aux pressions exercées par les villes sur l'environnement. Ils sont résumé dans le tableau de la page 10.



Source: Vivre en Ville

LES SERVICES DE LA FORÊT URBAINE

DOMAINES	EFFETS POSITIFS DE LA FORÊT URBAINE
Au service du bien-être, de la santé et du vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none">▶ Purifie l'air et lutte contre la pollution urbaine;▶ Lutte contre la chaleur;▶ Encourage l'activité physique;▶ Apaise le stress de la vie quotidienne;▶ Renforce le sentiment d'appartenance à la communauté;▶ Améliore la beauté du paysage urbain;▶ Favorise les rencontres.
Au service du développement durable et de la résilience des villes	<ul style="list-style-type: none">▶ Régule naturellement la température des villes;▶ Lutte contre les îlots de chaleur et atténue leurs effets;▶ Diminue le risque d'érosion des sols et la diffusion des polluants;▶ Préserve les sols;▶ Diminue le risque d'inondation;▶ Favorise la biodiversité urbaine.
Au service de la richesse économique de la collectivité	<ul style="list-style-type: none">▶ Participe à l'emploi local à travers la mise en oeuvre et l'entretien des infrastructures vertes;▶ Supporte les entreprises de services d'aménagement paysager, d'arboriculture et d'horticulture;▶ Entraîne des économies d'énergie en régulant la température (coût de climatisation);▶ Renforce l'attractivité des villes et de leurs quartiers;▶ Participe à la valorisation foncière.





ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET PISTES STRATÉGIQUES



La Politique locale de foresterie urbaine de Saint-Léonard s'articule autour de quatre grandes orientations :

- 1. AMÉLIORER, PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARBORICOLE PUBLIC DE MANIÈRE DURABLE;**
- 2. FAVORISER LA CONTRIBUTION DES PROPRIÉTAIRES À LA PROTECTION ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA CANOPÉE;**
- 3. ENGAGER UNE LUTTE SOUTENUE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR;**
- 4. SENSIBILISER, ÉDUQUER ET FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE.**

Ces grandes orientations constituent les lignes directrices pour protéger, valoriser et développer la forêt urbaine autant sur le domaine public que privé à Saint-Léonard. Elles traduisent une vision d'ensemble en cohérence avec le plan stratégique Saint-Léonard 2030.

Les orientations, et les objectifs qui les accompagnent, visent à répondre à de nombreux défis, notamment liés à la présence des îlots de chaleur, à la préservation et à l'accroissement de la biodiversité ainsi qu'aux changements climatiques. Une grande orientation permettra de valoriser et de faire connaître les bénéfices de la forêt urbaine auprès de ses citoyens, tout comme d'encourager et de soutenir les initiatives citoyennes porteuses sur l'ensemble du territoire léonardois.



ORIENTATION 1

AMÉLIORER, PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARBORICOLE PUBLIC DE MANIÈRE DURABLE

OBJECTIF PRINCIPAL

Assurer le développement et la pérennité de la forêt urbaine de Saint-Léonard

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 1.1 Accroître l'indice de canopée sur le territoire de Saint-Léonard
- 1.2 Améliorer la résilience de la forêt urbaine publique de Saint-Léonard
- 1.3 Favoriser la conservation des arbres dans une perspective de développement durable
- 1.4 Valoriser le patrimoine arboricole de l'arrondissement de Saint-Léonard

PISTES STRATÉGIQUES

- ▶ Optimiser le potentiel en arbres publics du territoire
- ▶ Maximiser le remplacement des arbres publics dans les cas d'abattage
- ▶ Maximiser les opérations de plantation d'arbres publics sur le territoire
- ▶ Favoriser une biodiversité riche
- ▶ Maintenir des arbres sécuritaires et en santé
- ▶ Appliquer le principe «du bon arbre au bon endroit» dans la planification des plantations
- ▶ Favoriser les bonnes pratiques arboricoles
- ▶ Protéger les peuplements d'intérêt
- ▶ Enrichir la qualité du paysage léonardais par le verdissement des milieux de vie
- ▶ Réaliser une veille des techniques novatrices de plantation, d'entretien et de valorisation des arbres
- ▶ Favoriser la conservation et la plantation d'arbres lors de projets de redéveloppement

ORIENTATION 2

FAVORISER LA CONTRIBUTION DES PROPRIÉTAIRES À LA PROTECTION ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA CANOPÉE

OBJECTIF PRINCIPAL

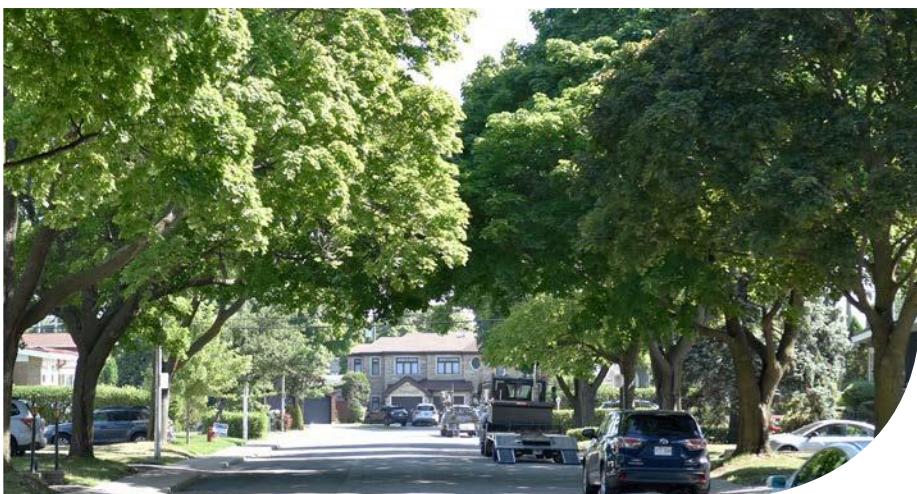
Favoriser la contribution des propriétaires de résidences et d'institutions, de commerces et d'industries (ICI) à la protection et à l'augmentation de notre forêt urbaine, par l'adoption de gestes positifs relatifs à la plantation, à l'entretien et à la conservation des arbres sur leurs terrains

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 2.1 Définir un encadrement réglementaire en faveur d'une plus grande protection des arbres privés et en concordance des dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
- 2.2 Favoriser le développement de la canopée sur les terrains commerciaux et industriels
- 2.3 Conserver et augmenter les espaces verts dans les projets résidentiels

PISTES STRATÉGIQUES

- ▶ Mettre en place un ensemble cohérent de mesures et de dispositions réglementaires favorisant un comportement responsable des citoyens par rapport à la gestion des arbres situés sur leur terrain
- ▶ Susciter l'adhésion des ICI à des projets de verdissement des grands espaces privés de stationnement
- ▶ Mettre en place des mesures incitatives à la plantation d'arbres sur les terrains privés, qu'ils soient résidentiels, institutionnels, commerciaux ou industriels
- ▶ Favoriser la diminution des aires de stationnement par le verdissement



ORIENTATION 3

ENGAGER UNE LUTTE SOUTENUE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

OBJECTIF PRINCIPAL

Favoriser un cadre de vie de qualité pour les résidents et les travailleurs en luttant contre les îlots de chaleur et en œuvrant à la réduction des risques de santé qui y sont associés

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 3.1 Se doter d'un plan de déminéralisation du territoire
- 3.2 Maintenir et augmenter le verdissement des milieux de vie
- 3.3 Préserver le lot boisé et les îlots de fraîcheur

PISTES STRATÉGIQUES

- ▶ Déterminer les territoires prioritaires et favoriser les secteurs résidentiels les plus exposés aux îlots de chaleur
- ▶ Optimiser la croissance et la survie des arbres urbains situés dans les îlots de chaleur par l'adaptation des infrastructures publiques actuelles et futures
- ▶ Réduire les espaces asphaltés
- ▶ S'assurer de l'application des dispositions réglementaires contenues au Règlement de zonage relativement à l'utilisation de matériaux réfléchissants pour les toits et au verdissement des toits
- ▶ Concentrer les efforts de plantation de l'arrondissement dans les îlots de chaleur
- ▶ Cibler des stratégies alternatives et créatives





ORIENTATION 4

SENSIBILISER, ÉDUQUER ET FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE

OBJECTIF PRINCIPAL

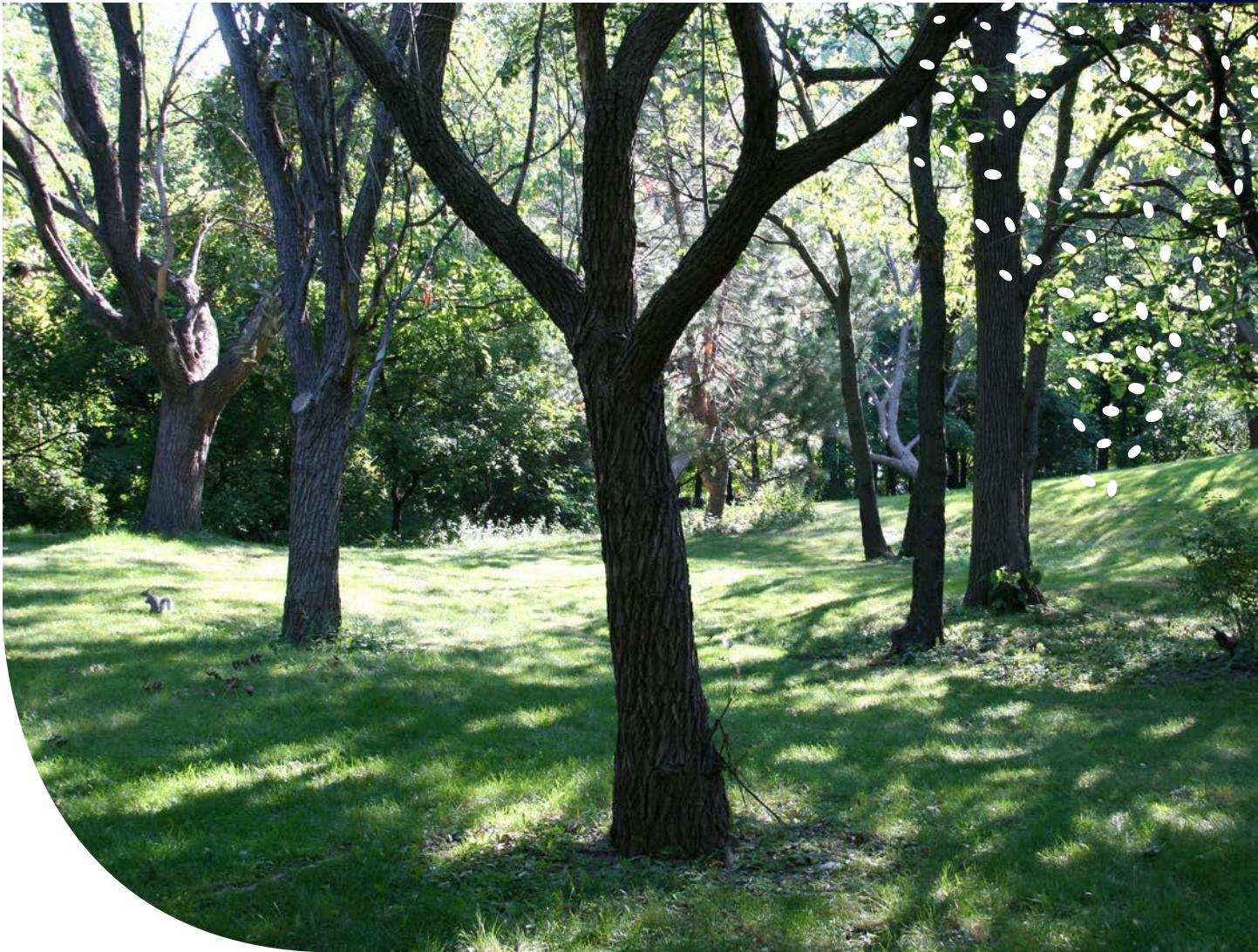
Augmenter l'information, la diffusion et la sensibilisation afin de responsabiliser tous les intervenants – citoyens, employés, partenaires, grands propriétaires fonciers, etc. – à l'égard de la protection et de la valorisation du patrimoine arboricole de Saint-Léonard

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 4.1 Sensibiliser les jeunes Léonardois à l'importance des arbres
- 4.2 Favoriser l'émergence de projets d'agriculture urbaine
- 4.3 Promouvoir, éduquer et sensibiliser la population à l'importance des arbres en milieu urbain
- 4.4 Mettre en place les conditions favorables à l'acceptabilité sociale des orientations fixées dans la Politique locale de foresterie urbaine de Saint-Léonard
- 4.5 Diminuer le nombre de requêtes citoyennes relatives aux arbres

PISTES STRATÉGIQUES

- ▶ Sensibiliser les employés aux nouvelles dispositions réglementaires pour qu'ils agissent comme des agents de sensibilisation auprès des citoyens, des promoteurs et des partenaires
- ▶ Offrir une visibilité accrue aux membres du conseil d'arrondissement pour promouvoir les enjeux de la forêt urbaine
- ▶ Encourager les citoyens à diversifier les plantations sous le couvert arboricole des arbres publics
- ▶ Mettre en valeur les connaissances des citoyens pour les arbres fruitiers – trait distinctif de l'arrondissement
- ▶ Faire la promotion de l'arbre lors d'activités et d'événements publics
- ▶ Partager l'expertise de l'arrondissement en foresterie urbaine



POUR ALLER PLUS LOIN



Ces sources ont été consultées afin de rédiger la Politique locale de foresterie urbaine:

ÉCOQUARTIER DE SAINT-LÉONARD (2011). «Les arbres et leurs bienfaits», Nature-Action Québec.
[<http://www.ecoquartiersaintleonard.org/les-arbres-et-leurs-bienfaits/>]

GARANT, D. (2010). «Guide sur le verdissement pour les propriétaires institutionnels, commerciaux et industriels », Conseil régional de l'environnement de Montréal.
[<https://gslcities.org/wp-content/uploads/2015/09/CRE-MTL-guideverdissementici.pdf>]

GIGUÈRE, M. (2009). «Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains», Institut national de santé publique du Québec.
[https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/988_MesuresIlotsChaleur.pdf]

LESSARD, G. et E. BOULFROY (2008). « Les rôles de l'arbre en ville », CERFO.
[<http://www.cerfo.qc.ca/index.php?id=164>]

PAQUETTE, A. (2016). «Repenser le reboisement - Guide stratégique pour l'augmentation de la canopée et de la résilience de la forêt urbaine de la région métropolitaine de Montréal», Jour de la Terre.
[<https://www.biopolis.ca/wp-content/uploads/2016/10/Repenser-le-reboisement.pdf>]

RAYFIELD, B. et al. (2015). «Les Infrastructures vertes. Un outil d'adaptation aux changements climatiques pour le Grand Montréal », Fondation David Suzuki.
[https://journaldesvoisins.com/wp-content/uploads/2017/02/DSF_Les_infrastructures._vertes.pdf]

REVÉRET, J.-P. (2017). «Valeur économique des effets sur la santé de la nature en ville», Institut national de santé publique du Québec.
[http://ileau.ca/sites/default/files/upload/2267_valeur_economique_effets_sante_nature_ville.pdf]

SOVERDI (s.d.). «La Société de verdissement du Montréal métropolitain».
[<http://www.soverdi.org/>]

VIVRE EN VILLE (s.d.). «Îlot de chaleur urbain», Collectivitesviables.org, Vivre en Ville.
[<http://collectivitesviables.org/articles/ilots-de-chaleur-urbains.aspx>]



La Politique locale de foresterie urbaine de Saint-Léonard
est une publication de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Sous la supervision de Dominic Poitras, directeur
Direction des travaux publics

Martine De Loof, chef de division
Division des édifices, des équipements et des parcs

Coordination et rédaction
Philippe Anquez, conseiller en planification
Direction des loisirs, de la culture et des communications

Révision
Maude Chartrand, chef de division par intérim
Division des relations avec les citoyens et des communications

Julie Blais, chargée de communication – responsable d'activités

Valérie Aubin, graphiste

Photos
Patrick Deschamps, photographe professionnel

Consultation Web du document
Cette politique est disponible en ligne, sur le site Web de l'arrondissement:
ville.montreal.qc.ca/st-leonard

Suivez-nous sur Facebook
[Facebook.com/stleonard](https://www.facebook.com/stleonard)

ville.montreal.qc.ca/st-leonard